



Comment annulé un devis ???

Par **Inaccache**, le **13/11/2009** à **16:22**

Bonjour,

J'ai signé en Juin un devis pour des panneaux solaires.
Au fur et à mesure, que je commence à avoir des doutes sur l'entreprise concerné.

J'ai du attendre 1 mois pour avoir un tampon sur mon dossier de subvention.
De plus, une amie vient de m'apprendre qu'il y a environ 600€ de frais de raccordement edf.
Mais eux ne m'en ont jamais parlé et cela n'est stipulé sur le devis.
Il a juste donné en tout petit raccordement au frais du client sans montant.
Je les ai donc contacté et ces frais existent bien.

Lors de l'entretien avec le commercial, il nous a tout chiffré mais n'a jamais parlé de ces frais.

De plus, il m'avait annoncé oralement une installation pour septembre et j'attends toujours ...

Je souhaite donc annulé ce devis, à savoir qu'il a été fait à la main par le commercial avec l'entête de la société.

J'ai reçu 4 mois après un devis informatisé mais je l'ai toujours en ma possession afin de pouvoir annulé la transaction au cas où.

Sur ce devis il est noté date de livraison : selon dossier administratif et date de pose décembre 2009.

Merci d'avance pour votre aide.

cordialement